



CANTON D'ALFRED ET PLANTAGENET

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION SPÉCIALE

le mardi 5 juin 2018, 19h

SALLE COMMUNAUTAIRE DE PLANTAGENET

Présences: Fernand Dicaire, Président
 René Beaulne, Conseiller
 Benoit Lamarche, Conseiller
 Chantal Galipeau, Conseillère
 Jeanne Doucet, Conseillère
 Jean-Claude Delorme, Conseiller
 Jean-Pierre Cadieux, Conseiller

Personnel présent: Carole Lortie, Secrétaire administrative
 Guylaine Poirier, Administratrice de zonage
 Monique Bastien, Greffière adjointe par intérim

1. Ouverture de la réunion

Résolution 2018-307

Proposée par: Benoit Lamarche

Appuyée par: Chantal Galipeau

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion spéciale du Conseil soit déclarée ouverte.

Adoptée

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2018-308

Proposée par: Jeanne Doucet

Appuyée par: Jean-Claude Delorme

QU'IL SOIT RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

3. Divulgations d'intérêts pécuniaires

Aucune.

4. Modification proposée au Règlement de zonage No. 2009-50 - (Dossiers CPA5-ZON-4-2018 et ZON-5-2018)

Le maire invite l'administratrice du zonage à expliquer les deux demandes de modification.

Les demandes OPA5 et ZON-04-2018 s'appliquent à la propriété située au 635 rue Water à Plantagenet, décrite comme étant les Lots 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 ainsi qu'une partie du Bloc D du Plan Enregistré No. 24 de l'ancien Village de Plantagenet. Il s'agit de l'ancienne école publique de Plantagenet. Elles s'appliquent également à la propriété adjacente, soit le lot vacant situé au sud de la rue South (non ouverte), décrite comme étant une partie du Lot 11, Concession 4 (Old Survey) de l'ancien Canton de Plantagenet Nord.

Les propriétés concernées par ces demandes feront également l'objet d'une demande d'approbation d'un plan d'implantation.

La modification proposée au Plan officiel des aires urbaines du Canton d'Alfred et Plantagenet a pour but de changer l'affectation des propriétés du «Secteur des Politiques Institutionnelles» au «Secteur des Politiques sur le Noyau Communautaire» dans le but de permettre des usages commerciaux sur les propriétés.

La modification proposée au Règlement de zonage a pour but de changer la catégorie de zonage des propriétés, de la zone «Institutionnelle (I)» à la zone «Commerce Général (C2)» afin de permettre des usages commerciaux tels qu'un bureau d'affaires ou de professionnel, un atelier sur mesure, un atelier de service, un stationnement privé, etc. sur les propriétés.

Le maire demande s'il y a des questions ou s'il y a des gens en faveur ou contre la proposition de modification ZON-04-2018.

M. Shaun Winters indique qu'il est fier de faire affaire à Plantagenet.

La demande ZON-5-2018 s'applique à la propriété située au 1315 Concession 5 – Alfred à Alfred, décrite comme étant une partie du Lot 13, Concession 4 de l'ancien Canton d'Alfred.

La propriété concernée par ce changement de zonage fait présentement l'objet d'une demande d'approbation pour une autorisation en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire, dossier B-081-2017.

La modification proposée au Règlement de zonage a pour but de changer la catégorie de zonage d'une partie de la propriété, de la zone «Agricole (A)» à la zone «Agricole – Exception 1 (A-1)» afin d'interdire la construction de tout bâtiment utilisé à des fins résidentielles sur la propriété.

Le maire demande s'il y a des questions ou s'il y a des gens en faveur ou contre la proposition de modification ZON-05-2018. Il n'y a aucune question ou aucun commentaire du public.

5. **Clôture**

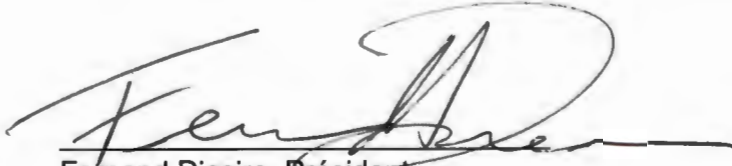
Résolution 2018-309

Proposée par: Jeanne Doucet

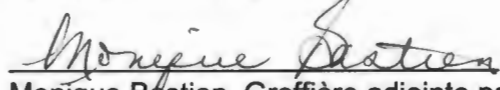
Appuyée par: Benoit Lamarche

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion soit levée à 19h25.

Adoptée



Fernand Dicaire, Président



Monique Bastien, Greffière adjointe par intérim